



Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 22  
Votants : 27  
Pour : 20  
Contre : 7 (élus  
minorité)  
Abstention : /

### DELIBERATION N° 3

L'an deux mil vingt, le dix-sept décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 11 décembre 2020

**Objet :**  
**Dissolution de la  
Caisse des Ecoles**

Membres présents : F.GONZALEZ, MJ ROQUES, G.LASSABE, M.EVENE-MATEO, L.GUYONNIE, J.DOS SANTOS, S.DARRIGUES, P.ACEDO, C.DUFOUR, C.DUPIN, JP CAZAUX, JP ALPHA, A.DARTIGUES, S.PUYO, C.DOS SANTOS, S.MOREIRA, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, CH. MARTIN, H.ETCHENIQUE, F.BILLARD, J.RANCE

Membres absents excusés ayant donné procuration :

JM GUTIERREZ (pouvoir à JP CAZAUX), G.GALASSO (pouvoir à F.GONZALEZ), J.DARRIGADE (pouvoir à G.LASSABE), E.SERRES (pouvoir à C.DUFOUR), M.BECRET (pouvoir à C.MARTIN),

Membres absents excusés n'ayant pas donné procuration : X.BAYLAC, K.PERY

Secrétaire de séance : S.MOREIRA

Monsieur le Maire explique qu'en 2016, il avait été décidé de transférer les activités de la Caisse des Ecoles à la Commune afin de rationaliser le fonctionnement des prestations municipales dédiées aux écoles.

Il rappelle que le Conseil Syndical de la Caisse des écoles a, dans sa séance du 9 mai 2016, approuvé le budget de clôture (délibération n° 4) et clôturé le budget (délibération n° 5).

Considérant que l'article L.212-10 du Code de l'Education prévoit qu'une Caisse des Ecoles peut être dissoute par délibération du Conseil municipal si elle n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes pendant trois années consécutives, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la dissolution de la Caisse des écoles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 212-10 du code de l'Education ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 7 décembre 2020 ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 064-216401406-20201218-03\_17\_12\_2020-DE

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

**Décide** de prononcer la dissolution de la caisse des écoles.

**Pour extrait certifié conforme**

**Boucau, le 18 décembre 2020**

**Le Maire,**

